

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2022-053 en date du 23 mars 2022
Portant sur les tarifs de l'assainissement collectif - Année 2022**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le vingt-trois mars à 17 h 30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LUPERSAT, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 17/3/2022

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 41	Votants : 47	POUR : 47
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 15	Exprimés : 47	

Présents : MM. VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PEROCHE *suppléante* PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, BERTHON, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GUYONNET, PARROT *suppléante* DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. JAMME à BERTHON, SCARAMUCCIA à LE CORRE, MOUNAUD à GUYONNET, PAYARD J à SIMON, VIALTAIX à DESGRANGES, FONTVIELLE à DESARMENIEN.

Excusés : MM. DESCLOUX, FERRIER, JOULOT, SIMONET B, VIRGOULAY, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, PLAS, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT, GLOMOT.

Secrétaire de séance : Jean-Michel SOULEBOT

Rapporteur : Alexandre VERDIER, Président

Suite à la délibération n°2021-190 en date du 24 novembre 2021 il y a lieu, d'acter par délibération, les nouveaux tarifs découlant de cette décision.

Le tableau ci-après présente l'évolution des tarifs pour chaque commune concernée :

	2022	2023	2024	2025
	Montants exprimés en €			
Service principal	108.75 1.7662	117.39 1.7385	126.02 1.7109	134.66 1.6832
Saint-Domet	95.13 1.4271	108.30 1.5124	121.48 1.5978	134.66 1.6832
Sermur	97.08 1.5237	109.60 1.5769	122.13 1.6300	134.66 1.6832
Chénérailles	93.15 1.2544	106.98 1.3973	120.82 1.5403	134.66 1.6832
Lavaveix les Mines	106.54 1.3416	115.91 1.4554	125.28 1.5693	134.66 1.6832
Peyrat la Nonière	81.09 1.2895	98.94 1.4207	116.80 1.5520	134.66 1.6832
Saint Médard la Rochette	102.63 0.9511	113.30 1.1951	123.98 1.4392	134.66 1.6832
Basville	95.04 0.9511	108.25 1.1951	121.45 1.4392	134.66 1.6832
Mérinchal	91.26 1.2165	105.72 1.3720	120.19 1.5276	134.66 1.6832

Note : Pour les tarifs de 2023 à 2025, ceux-ci sont donnés à titre indicatif et à euro constant.

Accusé de réception en préfecture
2022-03-23-2022-03-DE
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ACTE les tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour l'exercice 2022 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) tels que présentés dans le tableau ci-dessus. Les tarifs comprennent une part fixe (sans consommation d'eau) et une part variable au mètre cube d'eau potable consommé, sans dégressivité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 6 avril 2022
Pour copie conforme, le 6 avril 2022

Le Président,
Alexandre VERDIER